ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème legislature

Question N° : 39396	De **M. Maurice Leroy** (Union des démocrates et indépendants - Loir-et-Cher)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Affaires sociales et santé	**Ministère attributaire** > Affaires sociales et santé

Rubrique >famille	**Tête d'analyse** >naissance	**Analyse** > prématurité. plan de prévention.

Question publiée au JO le : **08/10/2013**
Réponse publiée au JO le : **03/12/2013** page : **12639**

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la préoccupante augmentation du nombre de naissances prématurées par an. En effet, le taux de naissance prématurée en France est passé de 5,4 % en 1995 à 7,5 % aujourd'hui. Ainsi la France est passée du septième au vingtième rang dans le classement des plus faibles taux de mortalité infantile en Europe. Malgré une amélioration de sa prise en charge ces dernières années, la prématurité reste en France un problème très préoccupant tant au niveau de ses spécificités que de son coût élevé, des soins apportés et de l'accompagnement des parents. Il est donc nécessaire d'agir au plus vite sur la prématurité, c'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle envisage de mettre en œuvre pour lutter contre l'évolution préoccupante du nombre de naissances prématurées en France.

Texte de la réponse

Les résultats de la dernière enquête nationale périnatale montrent que le taux de prématurité est en légère hausse en France en 2010 par rapport à 2003. Il est ainsi passé de 6,3 à 6,6 % pour les naissances vivantes. Sur cet indicateur, la France se situe au 10e rang des 26 pays membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse. Il est utile de rappeler que, dans 40 % des cas, la prématurité est la conséquence d'une décision de l'équipe obstétricale et pédiatrique d'interrompre la grossesse pour sauver la vie du nouveau-né. Cependant, dans 60 % des situations, la prématurité est spontanée. Certains facteurs de risque sont bien identifiés, au rang desquels l'élévation de l'âge maternel à la naissance ou l'augmentation du nombre de grossesses multiples. Le Collectif prématurité a, dans le cadre d'une plateforme de propositions, identifié cinq axes d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des prématurés, la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatologie, l'environnement de l'accueil du nouveau-né prématuré et de sa famille et l'harmonisation du suivi à long terme des enfants dont l'état le nécessite. Par ailleurs, ce collectif suggère que l'information des femmes enceintes et la formation des professionnels de santé soient intensifiées. La situation de la France par rapport aux autres pays européens nécessite qu'un effort de mobilisation soit engagé. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que des orientations en matière de périnatalité soient définies dans le cadre de la stratégie nationale de santé en cours de définition.